



REGLEMENT DU CONCOURS

A l'occasion des Netdays 2004, le CCSTI-Grenoble organise la quatrième Grenoble Web Session", un concours de réalisation de sites web en temps limité et par équipes.

Modalités d'inscription

- L'inscription se fait uniquement en ligne et par équipes constituées.
- Le nombre d'équipes est limité à 13. Elles peuvent être composées de 2 à 3 candidats.
- Le concours aura lieu au Quai des Clics - Espace Culture Multimédia du CCSTI-Grenoble.
- Aucune participation financière n'est demandée aux participants, les candidats doivent prévoir leur repas.
- Concours est ouvert à tous, professionnels ou amateurs, à partir de 14 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, à télécharger sur le site web de l'opération : www.grenoblewebsession.com)

Déroulement du concours

- Le thème sera communiqué aux équipes au démarrage du concours samedi 27 novembre 2004 à 12h00.
- Les concurrents disposent de 12 heures non-stop pour réaliser un site web : le samedi 27 novembre de 12h00 à 24h00.
- Chaque équipe devra publier son site sur le serveur web de la Société Zarico avant le samedi 27 novembre 2004 à 24h précises.

Contraintes de participation

- Réaliser un site web en 12h sur un thème imposé ;
- Les équipes travaillent uniquement sur le matériel fourni par le CCSTI-Grenoble.
- Un espace disque sur le serveur de la Société Zarico est attribué au démarrage du concours à chaque équipe. Sa taille maximale est de : 10Mo (pour le site final).
- 2 PC sont mis à disposition de chaque équipe (même constituée de trois candidats).
- Matériel fourni par le CCSTI-Grenoble : 2 ordinateurs PC en réseau, accès Internet par ADSL, logiciels (Flash MX, Dreamweaver MX, Illustrator 10, Photoshop CS).
- Sites publiés sur le serveur de la Sté Zarico.

Restrictions professionnelles

- Les candidats inscrits s'engagent à ne pas concourir aux couleurs de l'entreprise pour laquelle ils exercent une activité professionnelle.

Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou à la destruction des effets personnels des participants. Il appartient aux intéressés de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance individuelle.

Désignation des lauréats

- Les animations réalisées par les participants seront évaluées par deux jurys composés comme suit :
 - jury public : toute personne venant au CCSTI de Grenoble le dimanche 28 novembre 2004 sera invitée à participer au tirage au sort devant désigner les 6 membres du jury public. Le tirage au sort aura lieu à 18h00.
 - jury professionnel : 6 professionnels identifiés par le CCSTI-Grenoble.
- A partir de 18h00, chaque équipe disposera de 3 minutes pour faire une présentation sur grand écran de son travail. Les deux jurys procéderont alors à leurs notations séparément. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00.

Lots

La dotation comprendra des prix de natures diverses. Toutes dotations financières sont exclues. Les gagnants seront avisés de leur lot lors de la proclamation des résultats. Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèces des lots ou de demander leur échange.

Propriété intellectuelle et droits d'auteurs

Les réalisations exécutées dans le cadre de la Grenoble Web Session 2004 sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. L'inscription à la Grenoble Web Session 2004 engage les candidats à concéder gratuitement au CCSTI de Grenoble les droits d'exploitation sur tout support de communication des travaux réalisés dans le cadre de cette opération, ainsi que les photographies prises pendant l'événement. Les candidats qui en feront la demande par courrier recommandé avec accusé de réception pourront obtenir que leurs travaux soient retirés du site de la Grenoble Web Session 2004.

Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour toute autre raison majeure.